

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
01/04/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8

Date Affichage
01/04/2022

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DABOUIS N. DOMINGO J., LAUBRAY. J, MIRAN P., VAILLS S.,
Absents excusés : PICHEYRE V, PUJOL D., BADIE F.,

Objet de la Délibération

DOSSIER DECLARATION SIMPLIFIEE AU TITRE DES ARTICLES L. 214-1 A L. 214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT TRAVAUX LAC DE L'OLIVE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le petit ruisseau qui alimente le lac de l'olive (situé au nord du lac) a besoin d'être désensasé afin de permettre un écoulement des eaux dans le lac optimal.

De plus, il est souhaitable d'enlever les débris de végétaux dans le petit ruisseau non pérenne au Nord Est du lac.

Enfin un dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement va être déposé à l'aide du bureau d'études NALDEO pour pouvoir curer le fond du lac sur sa partie sud et éviter cette quantité importante de plantes aquatiques. Dans l'attente de ces travaux importants qui ne pourront pas être faits avant 2023, il est demandé de couper des plantes aquatiques au moyen d'une embarcation non motorisée.

Il est prévu que ces travaux soient réalisés du 17 au 20 mai 2022.

Ces travaux nécessitent un dépôt de dossier de déclaration simplifiée au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'Environnement pour des travaux en rivière relevant exclusivement de la rubrique 3.1.5. de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,


VU la description des travaux envisagés sur le lac de l'Olive,

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le dépôt d'un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DECIDE de réaliser les travaux sur le lac de l'olive tels que décrits par M. le Maire,

2022-D041

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le 
ID : 066-216600825-20220407-2022_D041-DE

DEPOSE le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 7 avril 2022

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

